



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 9
Mercredi 4 mars 2020

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

(loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo), article 38).

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Le 25 mars 2020, de 19h à 21h, Monsieur Julien Brahier, ingénieur géomètre, se trouvera dans le local de la mise à l'enquête pour donner des renseignements aux personnes intéressées.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), article 29).

Corcelles, le 4 mars 2020

Conseil communal

communal proclame élus tacitement tous les candidats et candidates.

Second tour

Selon les articles 5, ch. 2, et 34 du règlement précité, en cas de besoin, un second tour aura lieu le dimanche 7 juin 2020, aux mêmes heures et dans le même local.

Eschert, le 4 mars 2020

Le Conseil communal



Grandval

Procès-verbal de l'Assemblée du 5 décembre 2019

Conformément à l'article 67 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière assemblée a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formée durant le délai légal, il a été ratifié par le Conseil municipal lors de sa séance du 24 février 2020.

Grandval, le 4 mars 2020

Le Conseil municipal



Loveresse

Avis de construction

Requérants: Madame et Monsieur Bruce et Sandrine Rennes, Rue du Clos 4, 2732 Loveresse.

Auteur du projet: Proxylon Sàrl, Jolicrêt 4, 2525 Le Landeron.

Emplacement: parcelle N° 518, Rue du Clos 4, commune de Loveresse.

Projet: installation d'une pergola bioclimatique sur terrasse existante côté sud et pose d'un store en façade.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: zone d'habitation H2a.

Dépôt public de la demande, jusqu'au 3 avril 2020 inclusivement auprès du secrétariat communal de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Loveresse, le 25 février 2020

Conseil communal



Belprahon

Grand ramassage

Le prochain grand ramassage des déchets encombrants aura lieu le jeudi 12 mars 2020, de 18h à 19h 30, au milieu du village. Sont considérés comme objets encombrants, les objets sans collecte sélective et n'entrant pas dans un sac Celtor.

Belprahon, le 4 mars 2020

Le Conseil communal



Crémines

Séance d'information - Introduction des bons de garde

A partir du 1^{er} août 2020, la commune mixte de Crémines passera au système des bons de garde dans le domaine de l'accueil extrafamilial des enfants.

L'introduction de ce nouveau système et ses conséquences pratiques pour les parents seront présentées lors d'une séance d'information qui se tiendra

le jeudi 2 avril 2020, à 19h 30
à la halle de gymnastique de Crémines

Toutes les personnes concernées par l'accueil extrafamilial (en particulier les parents) sont les bienvenues.

Crémines, le 4 mars 2020

Le Conseil communal



Eschert

Election complémentaire - poste de maire/sse

A la suite de la démission de Monsieur Edmond Montavon de son poste de maire au 30 avril 2020 et conformément à l'article 37 du règlement concernant les élections aux urnes de la commune mixte d'Eschert du 9 décembre 1999 (et ses modifications), le conseil communal a fixé une élection complémentaire le 17 mai 2020.

Les listes de candidat/e doivent être déposées jusqu'au 2 avril 2020 (jeudi) à 17h au secrétariat communal d'Eschert. Les listes doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse du/de la candidat/e. Le/la candidat/e doit donner son accord écrit sur la liste. Celle-ci doit être signée d'au moins 5 électeurs/trices.

Election tacite

Selon l'article 36 du règlement précité, lorsque le nombre des candidats et candidates ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir, le conseil

Modification du règlement d'organisation

La modification du règlement d'organisation, article 26a, adoptée le 12 décembre 2019 par l'assemblée communale de Belprahon a été approuvée le 21 février 2020, en vertu de l'article 56 LCo, par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne.

Ce document peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture.

Belprahon, le 4 mars 2020

Le Conseil communal



Corcelles

Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Corcelles (BE) lot 2

Le territoire communal de Corcelles (BE) a fait l'objet d'une nouvelle mensuration. L'abornement a été révisé dans la zone bâtie du village.

Le tracé des limites naturelles des ruisseaux du Gaiat et du Gore Virat a été adapté à l'état actuel sur le terrain.

L'abornement, le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondant et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête

du 9 mars 2020 au 7 avril 2020

au secrétariat communal de Corcelles (BE)

**Validation de vos avis sur
la plateforme: lundi 14 h**



Moutier

Ecoles enfantines

Inscription des élèves de 1^{re} année à l'école obligatoire

Depuis la révision de la loi scolaire (LEO), les deux années d'école enfantine sont devenues obligatoires et font partie de la scolarité normale qui compte désormais onze années: deux années d'école enfantine, six années d'école primaire et trois années d'école secondaire.

L'inscription obligatoire des enfants de 1^{re} année nés entre le 01.08.2014 et le 31.07.2015 aura lieu lundi 9 mars ou mercredi 11 mars 2020, de 8h à 11h, au secrétariat de l'école, rue du Clos 1, 1^{er} étage.

Pièces à présenter: livret de famille, éventuellement acte de naissance.

Pour les étrangers: passeport ou permis de l'élève.

La rentrée des classes 2020-2021 est fixée au 17 août 2020.

Moutier, janvier 2020

Ecoles enfantines de Moutier

Avis de construction

Requérant: Girod Jean-René, rue Neusté 23, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 1709, rue Neusté 23.

Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur aéro-eau split.

Zone: H3.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 27 mars 2020 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 26 février 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Baffa Antonio, Place du Marché 2, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 3079, Place du Marché 2a.

Projet: pose d'un panneau publicitaire sur la façade Nord.

Zone: PQ VI «Gros-Clos».

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 27 mars 2020 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 26 février 2020

Services Techniques-Urbanisme

Services techniques – Travaux publics

Taille des haies le long des routes

Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres ou autre végétation, plusieurs fois par année si nécessaire, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une distance d'au moins 50 cm par rapport au

bord de la chaussée et du trottoir. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50m (soit au-dessus des routes). Cette hauteur est réduite à 2,50m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Moutier, mars 2020

Services techniques - Travaux publics

Avis de construction

Requérant: Waelti Jessy et Gabrielle, rue de Vigneule 19, 2740 Moutier.

Auteur du projet: ECE SA, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 2399, rue de Vigneule 19.

Projet: réfection et isolation de la toiture, pose de capteurs solaires thermiques et photovoltaïques, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau split.

Zone: H2.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 3 avril 2020 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 4 mars 2020

Services Techniques-Urbanisme

Population

Mouvement de la population 2019: Baisse de 17 habitants

Le mouvement de la population de la Municipalité de Moutier fait apparaître une très légère baisse de 17 habitants pour l'année 2019.

Au 31 décembre 2019, la population totale à Moutier se chiffrait à 7426 habitants.

Au 31 décembre 2018, elle s'établissait à 7443.

Le nombre de décès (80) est stable par rapport à 2018 (79).

Le nombre de naissances (70) est en légère hausse par rapport à 2018 (55).

La population suisse s'établit à 5415 habitants en 2019 (-7).

La population étrangère enregistre une légère diminution et se fixe à 2011 (-10).

Moutier, février 2020

Conseil municipal



Reconvilier

Avis de construction

Requérant: BKW SA, par M. Thierry Bangerter, Route de Tavannes 55, 2732 Reconvilier.

Propriétaire: BKW SA, Route de Tavannes 55, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé-Charpilloz 4, 2735 Bévillard.

Emplacement: parcelle N° 474, Route de Tavannes 53.

Projet: agrandissement du garage existant pour un camion de fonction, aménagement de 2 places de parc pour locataires.

Dimensions: selon plans déposés.

Zone: HA4.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 27 mars 2020 inclusivement. Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 26 février 2020

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérante: Global Services B2B SA, Grand-Rue 8, 2732 Reconvilier.

Emplacement: parcelles N°s 337 et 2276, au lieu-dit: «Rue de Jolimont», commune de Reconvilier.

Projet: construction d'un immeuble de 12 appartements avec pose de panneaux solaires en toiture, pose de pompes à chaleur à l'extérieur, création d'un chemin d'accès en goudron, aménagement de 12 places de stationnement à l'extérieur en plaques filtrantes et d'une place de jeux.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H3.

Dérogations: art. 48 LAE, 80 LR et 25 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 27 mars 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 février 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Zürcher Jean-Pierre, Vie des Crêts 38, 2732 Reconvilier.

Propriétaire: Zürcher Jean-Pierre, Vie des Crêts 38, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet: Zürcher Jean-Pierre, Vie des Crêts 38, 2732 Reconvilier.

Emplacement: parcelle N° 91, Vie des Crêts 34.

Projet: modification de la pente du toit avec réfection de ce dernier et prolongement du pan Ouest pour la création d'un couvert, changement d'affectation du bâtiment en garage non chauffé, modification de la façade Sud du bâtiment par la suppression de la porte et de la fenêtre et la pose d'une porte de garage, pose de pavés filtrants sur la place située au Sud-Est de la parcelle.

Dimensions: selon plans déposés.

Zone: HA2.

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 3 avril 2020 inclusivement**. Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 4 mars 2020

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant : Zürcher Jean-Pierre, Vie des Crêts 38, 2732 Reconvilier.

Propriétaire : Zürcher Jean-Pierre, Vie des Crêts 38, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet : Zürcher Jean-Pierre, Vie des Crêts 38, 2732 Reconvilier.

Emplacement : parcelle N° 100, Vie des Crêts 38.

Projet : réfection et isolation de la toiture sans changement d'affectation ni chauffage des combles, pose d'une fenêtre en pente sur chaque pan de toit, pose de panneaux thermiques sur le pan Ouest du toit.

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : HA2.

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 3 avril 2020 inclusivement**. Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 4 mars 2020

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérante : Immovalée Sàrl, Case postale 76, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : ATB SA, Rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N°s 1090, 2223, 2225 et 2270, au lieu-dit : « Le Benevis », commune de Reconvilier.

Projet : viabilisation d'une zone d'habitation comprenant une route de desserte, des collecteurs d'évacuation des eaux mélangées et des eaux claires, l'alimentation en eau potable, l'éclairage public (pose de 3 candélabres), l'aménagement d'une cabine de distribution BVK 70 et les conduites des services.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : H2 et HA3.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 avril 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 4 mars 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

montant est versé directement à l'association Passeport-vacances du Jura bernois.

Saules, le 4 mars 2020

Secrétariat communal

Récolte du papier

2.84 tonnes de papier ont été récoltées durant l'année 2019 ce qui a permis à la commune de bénéficier d'une ristourne de Fr. 340.80 versée par Celtor.

Saules, le 4 mars 2020

Conseil communal



Schelten

Änderung der Reglement Übertragung der Sozialdienste.

Mitteilung gemäss Artikel 45 der Gemeinde Verordnung.

Die am 21. Juni 2019 von der Gemeindeversammlung von Schelten beschlossene Reglement der Sozialdienste wurde am 1. Januar 2020 in Kraft treten.

Dieses Dokument kann im Büro der Gemeinde Schelten während der Öffnungszeiten eingesehen werden.

Schelten den 26. Februar 2020

Der Gemeinderat Schelten

Änderung der Reglement für Außerordentliche Lagen.

Mitteilung gemäss Artikel 45 der Gemeinde Verordnung.

Die am 6. Dezember 2019 von der Gemeindeversammlung von Schelten beschlossene Reglement für Außerordentliche Lagen wurde am 1. Januar 2020 in Kraft treten.

Dieses Dokument kann im Büro der Gemeinde Schelten während der Öffnungszeiten eingesehen werden.

Schelten den 26. Februar 2020

Der Gemeinderat Schelten



Tavannes

Séance d'information

Introduction des bons de garde pour l'accueil extrafamilial

Dès le 1^{er} août 2020, la commune de Tavannes changera le système de subventionnement de l'accueil extrafamilial dans les crèches et les organisations d'accueil familial de jour, elle passera au système des bons de garde.

Aussi nous avons le plaisir de vous inviter à une séance d'information qui se déroulera

**le mercredi 18 mars 2020 à 19h30
à la salle communale de Tavannes**

Toutes les personnes concernées par l'accueil extrafamilial (en particulier les parents) sont les bienvenues.

Tavannes, le 4 mars 2020

La Commission de la Crèche



Valbirse

Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé-Charpillot 2, 2735 Bévillard.

Auteur du projet : GVH SA, Rue de la Paix 30, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N°s 520, 1634 et 1635, au lieu-dit : « La Gérine », Malleray, commune de Valbirse.

Projet : assainissement du pont de La Gérine, suppression du trottoir amont, renforcement de la structure (dalle et trottoir aval), mise en œuvre d'une étanchéité et d'un nouveau revêtement et pose de conduites de distribution (alimentation en eau potable et électricité) sous l'ouvrage.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : route communale.

Dérogations : art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 mars 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 février 2020

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Arrondissement des sépultures de Valbirse

Conformément à l'article 20 de l'ordonnance de l'arrondissement des sépultures de Valbirse, il est porté à la connaissance du public que les tombes suivantes seront prochainement nivelées :

Division adultes : 1 à 30 année 1966 à 1986

Division enfants : 252 à 291 année 1956 à 1975

Le délai de concession de ces tombes étant échue, les parents des personnes inhumées dans cette partie du cimetière sont invitées à enlever les monuments funéraires et les entourages d'ici le 31 juillet 2020, faute de quoi la commune mixte de Valbirse en disposera.

Pour d'éventuelles questions, veuillez vous adresser à M. Manuel Hennem, responsable des services techniques de Valbirse au 032 491 61 66.

Bévillard, le 5 février 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage : Pheniks SA, Route de Chaluet 17, 2738 Court

Auteur du projet : Bureau technique Samuel Schneider Sàrl, Rue des Barres 4, 2345 Les Breuleux

Adresse du projet : BF 1063, Route de Sorvilier 6, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet : Pose d'une enseigne lumineuse en lettres individuelles bleu et orange Tectri, 1x sur façade Sud et 1x sur façade Nord



Saules

Passeport-vacances 2020

La commune subventionnera comme chaque année le passeport-vacances à raison de Fr. 10.-/enfant du village qui participera à ces activités. Pour rappel, ce

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Zone industrielle B

Dépôt public : du 4 mars au 3 avril 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art 30 & 31 LC) faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillon 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 28 février 2020

Commune mixte de Valbirse

Divers

Société de Tir «Armes-Réunies 300M»
Malleray-Bévillard

Stand de tir intercommunal

La société de tir «Armes-Réunies 300M» Malleray-Bévillard avise la population que des tirs à balles auront lieu sur sa place de tir

du 16 mars au 31 décembre 2020

Il est interdit de se promener, de circuler et de stationner dans les zones de tirs.

La société de tir citée ci-dessus décline toute responsabilité en cas d'inobservation de la présente publication.

2535 Malleray-Bévillard, le 1^{er} mars 2020

Le comité

Communauté scolaire de l'école secondaire de la Courtine

Entrée en vigueur des modifications du règlement d'organisation

Publication selon l'art. 45 OCo.

Les modifications des articles 8, 13, 16, 17, 18, 24, 26, 31 et 33 du règlement susmentionné, adoptées par l'Assemblée des délégués du 2 octobre 2019, ont été approuvées par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du Canton de Berne le 13 novembre 2019, ainsi que par le Gouvernement de la République et Canton du Jura le 11 février 2020. Elles entrent en vigueur de suite.

Le règlement d'organisation, ainsi que les décisions d'approbation peuvent être consultés au secrétariat du syndicat.

Bellelay, le 4 février 2020

La Commission scolaire

informations pratiques



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay / Seehof

Téléphone :

032 499 96 60

Courriel :

gemeimnde@gemeindeseehof.ch

Heures d'ouverture :

Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone :

032 492 18 29

Courriel :

adm.sorvilier@bluewin.ch

Heures d'ouverture :

Lundi de 16h à 18h30

Site internet :

www.sorvilier.ch

Calendrier des parutions 2020

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	25	24	17.06.2020	mercredi	40	36	30.09.2020	mercredi
11	10	11.03.2020	mercredi	26	25	24.06.2020	mercredi	41	37	07.10.2020	mercredi
12	11	18.03.2020	mercredi	27	26	01.07.2020	mercredi	42	38	14.10.2020	mercredi
13	12	25.03.2020	mercredi	28	27	08.07.2020	mercredi	43	39	21.10.2020	mercredi
14	13	01.04.2020	mercredi	29	28	15.07.2020	mercredi	44	40	28.10.2020	mercredi
15	14	08.04.2020	mercredi	30		22.07.2020	SUPPRIME	45	41	04.11.2020	mercredi
16	15	16.04.2020	JEUDI	31		29.07.2020	SUPPRIME	46	42	11.11.2020	mercredi
17	16	22.04.2020	mercredi	32		05.08.2020	SUPPRIME	47	43	18.11.2020	mercredi
18	17	29.04.2020	mercredi	33	29	12.08.2020	mercredi	48	44	25.11.2020	mercredi
19	18	06.05.2020	mercredi	34	30	19.08.2020	mercredi	49	45	02.12.2020	mercredi
20	19	13.05.2020	mercredi	35	31	26.08.2020	mercredi	50	46	09.12.2020	mercredi
21	20	20.05.2020	mercredi	36	32	02.09.2020	mercredi	51	47	16.12.2020	mercredi
22	21	27.05.2020	mercredi	37	33	09.09.2020	mercredi	52	48	23.12.2020	mercredi
23	22	04.06.2020	JEUDI	38	34	16.09.2020	mercredi	53		30.12.2020	SUPPRIME
24	23	10.06.2020	mercredi	39	35	23.09.2020	mercredi				